



Discipline :	Code discipline :
NOM :	Prénom :
Nom de naissance :	Date de naissance :
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Tél :	Portable :
Fax :	Courriel :
Titulaire <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Ex-fonctionnaire titulaire <input type="checkbox"/>	

**Dossier mutation**  
**INTRA 2021**  
**De l'Académie de NANTES**

MOUVEMENT INTRA-ACADÉMIQUE

MOUVEMENT SPÉCIFIQUE ACADÉMIQUE

PLP  Agrégé·e  Certifié·e  P.EPS  CPE  AE

**AFFECTATION A TITRE DEFINITIF 2020/2021**

En établissement  Code établissement

Nom et adresse de l'établissement :

Sur une Zone de Remplacement

Nom de la ZR : Code ZR :

Nom et adresse de l'établissement dans lequel vous êtes rattaché·e administrativement :

Code établissement :

Nom et adresse de l'établissement dans lequel vous êtes en activité cette année

Code établissement :

**AFFECTATION NON DEFINITIVE 2019/2020**

ATP en établissement     ATP en ZR     (ATP : Affectation à Titre Provisoire)

Nom et adresse de l'établissement où vous exercez :

Code établissement :

Avez-vous déposé un dossier handicap  médical  et/ou social

**Dossier à retourner (avant le 6 mai) aux Elus Paritaires à l'adresse suivante :**  
**URSEN CGT 1 place gare de l'Etat 44276 NANTES**

**Ou par courriel à l'adresse suivante : [elusplp.nantes@cgteduc.fr](mailto:elusplp.nantes@cgteduc.fr) ou [eluscertifies@cgteduc.fr](mailto:eluscertifies@cgteduc.fr)**

*(joindre impérativement la photocopie de l'accusé de réception, signé dans votre établissement, accompagnée de toutes les pièces justificatives donnant droit aux bonifications)*

Cadre réservé aux  
élus paritaires

Affectation obtenue :

\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_

## Tableau d'aide au calcul du barème en fonction du type de vœux

Saisie des vœux sur SIAM du 15 mars (à partir de 12H) au 29 mars 2021 (à 12h)

Le barème ne s'applique pas

		Etablissement (Etab)	Commune (Com)	Département (Dpt)	Académie (ACA)	Zone de remplacement départementale (ZRE)	Zone de remplacement académique (ZRA)
Echelon au 31/08/20 ou 01/09/2020 pour reclassement		7 points par échelon (mimimum 14 pts) Hors classe 56 pts forfaitaire ou 63 pts pour agrégé +7 pts par échelon HC 98 pts pour les agrégés HC au 4 <sup>ème</sup> échelon depuis 2 ans au 1/09/20 Classe exceptionnelle 77 pts + 7 pts par échelon limité à 98 pts					
Ancienneté dans le poste		20 pts par an + 50 pts par tranche de 4 ans Stagiaire ex-titulaire EN : +20 points pour année de stage					
Stagiaires	Stagiaire ex-contractuel, MA			Echelon 1 à 3 :150 pts Ech 4 : 165 pts Ech 5 et + :180 pts au 1/09/20			
	Stagiaire titulaire autre corps ens.			1000 pts pour ancien dpt + ACA ou ancienne ZRE puis Dpt correspondant + ZRA et ACA pour ex TZR			
	Stagiaire ex-fonctionnaire non ens.			1000 pts pour ancien Dpt			
Personnel accueilli en détachement				1000 pts pour ancien Dpt			
Réintégration ou changement de disc.				1000 pts pour ancien Dpt ou ancienne ZRE puis Dpt correspondant			
Sportif de haut niveau				50 pts par année successive dans la limite de 4 années			
Mesure de carte scolaire en Etb		1500 pts pour anciens Etb, Com, Dpt, ACA					
Educ natio	REP+ ou politique de la ville	5 ans et + au 31/08/20 : 145 pts					
	REP	5 ans et + au 31/08/20 : 75 pts					
	Demande précise REP ou REP+	300 pts REP 400 pts REP+					
Poste spé acad au 31/08/20 sauf entrants			4 à 7 ans : 100 pts 8 ans et + : 200pts				
Poste EREA au 31/08/20			5 à 7 ans : 145 pts 8 ans et + : 200pts				
BOE ou RQTH		100 pts non cumulable avec dossier médical					
Dossier médical		1000 pts sur vœu(x) précisé par le médecin conseiller technique					
Caractère répété de la demande depuis 2019		20 pts par an à compter de la deuxième année (max 100 pts)					
TZR	Ancienneté ZR	23 pts par an + 24 pts par tranche de 4 ans sur la même zone					
	Stabilisation sur Dpt			200 pts			
	Stabilisation Com au moins 4 ans		50 pts sur les 2 premiers vœux				
Agrégé (ancienneté de 4 ans mini)		200 pts		150 pts			
Bonification familiale	Rapprochement de conjoint et autorité parentale conjointe		50,2 pts + 51 pts par enfant	150,2 pts + 101 pts par enfant de moins 18 ans au 31/08/21			
	Année de séparation			120,4 pts par an et 80 pts sup si résidences pro dans 2 départements non limitrophe durant l'année scolaire			
	Situation parent isolé			150 pts +22 pts par enfant de moins 18 ans au 31/08/21			
	Mutation simultanée		50 pts + 10 pts par enfant	80 pts			

**Vous devez impérativement consulter la circulaire rectoral "mutations intra-académiques 2021. Vous trouverez cette circulaire sur le site du rectorat de Nantes : <http://www.ac-nantes.fr/> ou en allant sur le lien :**

**<http://alexandrie.ac-nantes.fr/alexandrie-7/dyn/portal/index.seam?page=listalo&req=18>**

Complétez le tableau ci-dessous avec vos vœux et calculez le barème en vous aidant du tableau de la page 2.

N°	Libellé du vœu en clair	Echelon	Ancienneté	Stagiaires	Personnel détachement	Réintégration	Carte scolaire	REP + ou REP	APV	Demande REP ou REP +	Spé acad ou EREA	BOE ou RQTH	Dossier médical	Ancienneté TZR	Stabilisation TZR sur Dpt	Stabilisation TZR sur Com	Rapprochement de conjoint ou autorité parentale	Année de séparation	Parent isolé	Mutation simultanée							Calcul Barème		
1																													
2																													
3																													
4																													
5																													
6																													
7																													
8																													
9																													
10																													
11																													
12																													
13																													
14																													
15																													
16																													
17																													
18																													
19																													
20																													
21																													
22																													
23																													
24																													
25																													
26																													
27																													
28																													
29																													
30																													



**SITUATION ADMINISTRATIVE**

• Position :

- Activité
- Congé formation
- Congé longue maladie
- Service National
- Congé maternité
- CNED
- Reconversion/mobilité
- Congé parental
- Disponibilité
- Détachement
- Congé longue durée

Autre  Précisez :

• Si fonctionnaire titulaire hors Education Nationale

Précisez : Ministère, Corps ou Service :

Département d'exercice :

• Service Education Nationale :

TITULAIRE : Date de titularisation :

Echelon au 31/08/2020 par promotion et au 01/09/2020 par reclassement :

Ancienneté dans l'affectation actuelle (y compris 2020/2021) :

Victime d'une mesure de carte scolaire : Année : Ancien poste :

STAGIAIRE : Echelon au 01/09/2020 (Voir reclassement) :

• SITUATION FAMILIALE AU 1 SEPTEMBRE 2020

Célibataire  Marié-e  PACS  Veuf-ve  Divorcé-e

Vie maritale sans enfant  Vie maritale avec enfant(s)

Nombre d'enfant-s à charge de moins de 18 ans (au 31/08/2021) et/ou à naître (certificat de grossesse constatée avant 1 avril 2021) :

Pour demande SPI : nb d'enfant-s de moins de 18 ans :

Coordonnées de votre conjoint-e :

NOM : Prénom : Nom de naissance :

Adresse (si différente de la votre) :

Profession :

En activité : OUI  NON

Dans quel cadre faites-vous votre demande :

- Convenance personnelle
- Autorité parentale conjointe
- Vœu préférentiel
- Rapprochement de conjoint
- Mesure de carte scolaire
- Réintégration
- Au titre de situation parent isolé
- Mutation simultanée
- Changement de discipline

Si vous avez fait une demande de rapprochement de conjoint :

Nombre d'année-s de séparation au 31/08/2021 :

• SITUATION SYNDICALE

Je suis déjà adhérent-e  Je ne suis pas adhérent-e  Je souhaite adhérer

